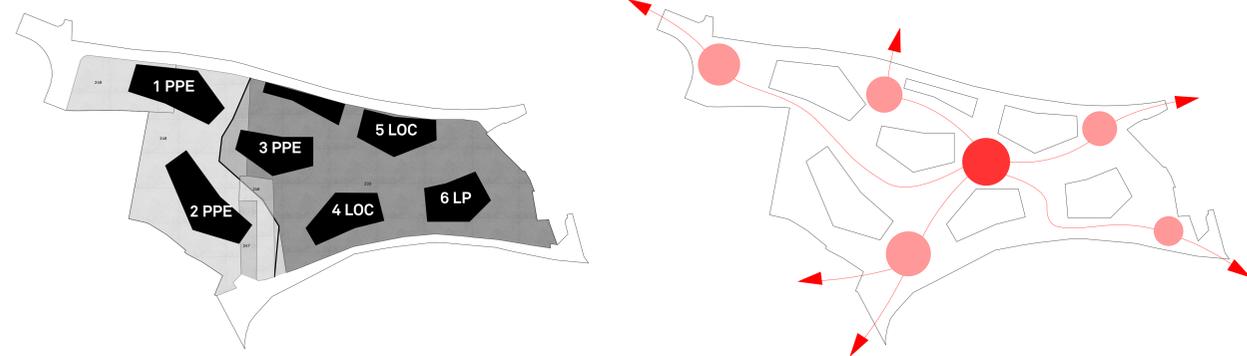


PLAN DE SITUATION ECH. 1:500



LA PIÈCE MANQUANTE DU PUZZLE

Le site du concours est une friche viticole en devenir car totalement enclavé par les multiples extensions du centre historique d'Aigle depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours. Cette situation en fait la pièce maîtresse du développement et de la connexion des différents quartiers qui l'entourent - au nord et à l'ouest - la strate dense de l'époque médiévale; à l'est, l'extension du début du XIXe en relation avec la gare CFF et au sud et sud-ouest, les opérations de logements des années 60 à 80. Le projet se connecte à ces divers quartiers par l'intermédiaire de places et placettes aux angles stratégiques, favorisant ainsi le développement d'une mobilité douce à l'échelle de la ville. Les points de connexion sont au nombre de cinq : nord-ouest et nord-est en relation avec la vieille ville; au sud avec les quartiers de logements; au sud-ouest comme point d'entrée pour le trafic motorisé et au sud-est avec une place de quartier en relation avec les activités commerciales du lieu. La parcelle est définie également par deux rues qui définissent des fronts non contigus au rez semi-public d'activités commerciales et tertiaires.

DES BLOCS ERRATIQUES DANS LA PLAINE

L'implantation du projet se concrétise dans un jeu de pleins et de vides à l'image de blocs erratiques laissés après la fonte glaciaire. La volumétrie répond à cette métaphore avec des constructions compactes et denses, aux faces en biseaux irréguliers laissant les espaces extérieurs coulés entre ces blocs tel l'eau se faufilant entre les rochers.

Les faces se répondent par des fronts convexes et concaves pour libérer les vues et assurer la privacité de chacun des logements en évitant la frontalité.

LA MIXITE CREATRICE DE VIE DE QUARTIER

Le programme est composé d'une vaste palette de types d'activités et de logements. Cette richesse donne l'opportunité d'un mélange des affectations tout en assurant l'indépendance de chaque partie. Les rez sont publics, côté rue avec des activités tertiaires ou commerciales et côté jardin avec des logements, les PPE sont regroupées au sud vers le dégagement, les locations sont au centre de la parcelle à proximité des lieux de passage et les logements protégés sont implantés au nord dans la partie calme du site, à l'écart du trafic et proche de la vieille ville. Le projet cherche une rationalité autant dans l'implantation que dans la typologie. Les immeubles de PPE et de logements sont organisés autour d'une cage d'escalier pour 4 logements par niveaux, les immeubles de logements protégés de 5 logements ont 2 pots par niveaux. Le caractère spécifique des logements protégés implique aussi la réalisation d'espaces communs hors logements privés comme lieux sociaux et communautaires en prolongement des espaces de circulation. Chaque logement est organisé autour d'une loggia intégrée dans le volume construit. Cette pièce extérieure est en relation avec le séjour et une chambre est positionnée dans un angle offrant un dégagement de vue.

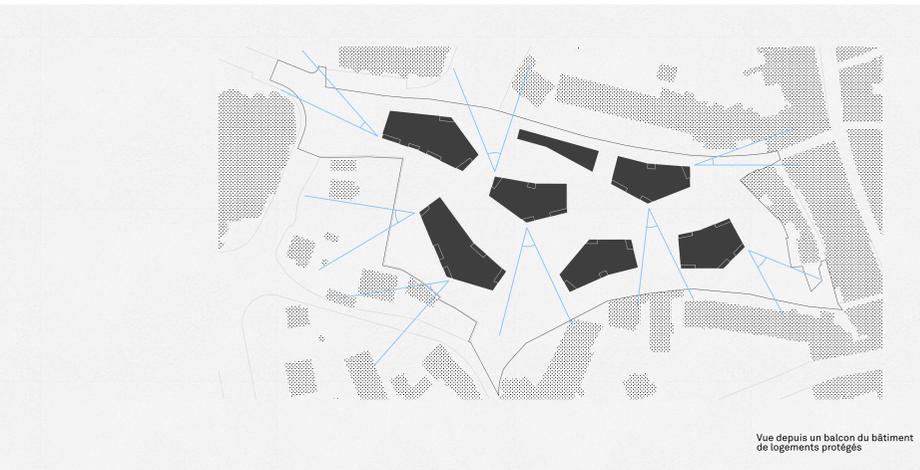
LA VIGNE COMME HERITAGE

Les volumes bâtis s'intègrent dans un Jardin qui se décompose en trois paliers dont la limite est marquée par des murets de pierre à l'image des vignobles du Châblais. Ces murets sont de faible hauteur pour être utilisés comme sièges et reprennent la déclivité du terrain. Les différents niveaux sont reliés par un réseau de cheminements publics qui dessert les entrées de bâtiments et assure la connexion aux quartiers environnants. Par endroit, ces chemins se dilatent pour devenir des placettes ou places en fonction des configurations, place semi-public pour les habitants des immeubles au centre de la parcelle, place publique de quartier en tête sud-est de la parcelle en relation avec les commerces. Le projet joue sur les limites et les franges du périmètre de la parcelle. Le Jardin s'ouvre tout naturellement au sud, sur la zone de rencontre de la Rue de la sous-le-Bourg. Un alignement d'érables à feuilles d'obier s'épaississant en mail aux deux têtes en marque la limite. Au nord, du côté de la Rue du Molage, le jardin garde son aspect clos grâce aux anciens murs de jardin. L'alternance d'ouvertures ponctuées de pins sylvestres et de fermatures permet de préserver l'intimité du quartier sans l'isoler. Du côté de la vieille ville, une plantation en limite de quartier assure le lien avec les jardins privés existants en permettant une transition en douceur avec le front bâti. Concernant le type de végétation utilisée, la strate arborée du Jardin est composée de groupes de bouleaux, de pins et d'érables.

Des bosquets de cerisiers à fleurs au fort attrait saisonnier forment la strate arbustive et modèrent l'espace. Gazon et prairie fleurie forment enfin la strate herbacée. L'entretien des extérieurs varie en fonction de leur utilisation. Au centre, des surfaces vertes en pelouses seront régulièrement tondues afin d'accueillir les activités de jeux et de détente. À l'inverse, les surfaces périphériques seront gérées d'une manière plus extensive en prairies fleuries. La végétalisation des toitures complétera la diversité biologique. Sur chaque palier, des creux modelés accueilleront les eaux de toitures et de surface afin d'en permettre l'infiltration.

UN ENGAGEMENT POUR LES GENERATIONS FUTURES

Le projet a la volonté d'être économe dès sa conception. Cette volonté se note dans son implantation compacte laissant le plus de surfaces perméables possibles par la concentration du parking au sud sur deux niveaux, de libérer des espaces verts pour des plantations en pleine masse, en excluant les véhicules de l'intérieur de la parcelle et de restituer les surfaces construites par des toitures végétalisées. La construction se veut aussi durable en utilisant des matériaux nobles et résistants, nécessitant peu d'intervention et d'entretien. La façade est en béton apparent Misapor, mélange de béton et de verre cellulaire recyclé, offre un aspect de pierre rappelant la minéralité du site. Ce système monobloc intégrant l'isolation à l'intérieur du mur répond aux exigences Minergie actuelle.





PLAN REZ-DE-CHAUSSEE ECH. 1:200



- palier 1 niv. moyen 411.00 - 412.0
- palier 2 niv. moyen 410.00
- palier 3 niv. moyen 409.00
- murs existants
- murets sièges projetés
- rampes projetées



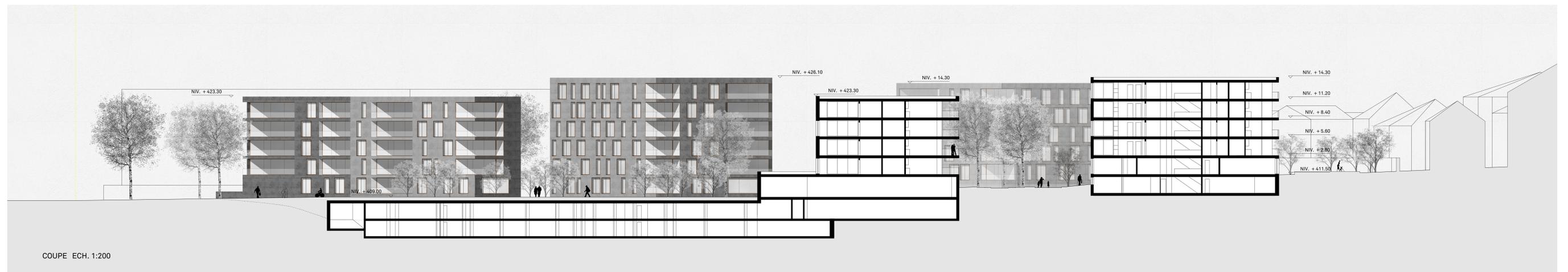
- zones piétonnes existantes
- chemins et zones piétonnes projetées
- zones de rencontres limitées à 20km/h
- parking
- accès piétons
- balaie des fontaines
- fontaines existantes
- fontaine projetée



Vue depuis la rue du Molage



PLAN ETAGES TYPE ECH. 1:200



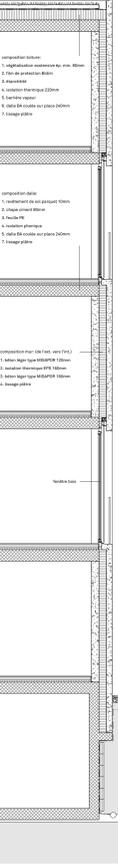
COUPE ECH. 1:200



VARIATIONS PLANS ECH. 1:200

PLAN SOUS-SOL -2 ECH. 1:500

PLAN SOUS-SOL -1 ECH. 1:200



COUPE ECH: 1:50



ELEVATION ECH. 1:50



ELEVATIONS ECH. 1:200